À l'attention de
Monsieur le Président de la République
Sous couvert de Monsieur le Premier ministre
Copies : ministre chargée des Outre-mer ; ministres chargés de la Santé, de la Transition écologique, de l'Économie et des Finances

Antilles, le 9 juillet 2026

Objet : Crise des sargasses en Antilles-Guyane- transmission de la résolution commune Interco' Outre-mer & ANEL et demande de rendez-vous.
Réf. : résolution commune adoptée à l'issue du comité de pilotage du 1er juillet 2026 (jointe).

Monsieur le Président de la République,

Élus des littoraux et des collectivités d'Outre-mer, réunis au sein de l'Association Nationale des Élus des Littoraux et d'Interco' Outre-mer, nous souhaitons appeler solennellement votre attention sur la crise des sargasses qui affecte, depuis 2011 et de manière désormais chronique, les littoraux français de la Martinique, de la Guadeloupe, de Saint-Martin, de Saint-Barthélemy et de la Guyane, comme nos deux réseaux ont eu l'occasion de le faire à plusieurs reprises ces dernières années.

Les échouages observés en 2025 et 2026 comptent parmi les plus importants jamais recensés. Ils exposent durablement nos populations à une crise sanitaire, environnementale, économique et sociale qui appelle une réponse publique à la hauteur de son intensité et de sa récurrence.
Sur le terrain, l'exaspération progresse à mesure que les effets sanitaires, matériels et économiques se répètent sans solution durable. Au Robert, à la suite de la visite ministérielle du 2 juillet 2026, des collectifs de riverains ont exprimé leur attente de mesures concrètes : prise en charge sanitaire, indemnisation des équipements et véhicules dégradés par les gaz corrosifs, allègements de fiscalité locale et reconnaissance effective des préjudices subis. Plusieurs

initiatives d'ordre civiles et judiciaires traduisent désormais un sentiment d'abandon et une interrogation profonde sur la réalité de l'égalité républicaine face à ce risque connu.

Réunis en comité de pilotage le 1er juillet 2026, nos deux réseaux ont adopté une **résolution commune**, que nous vous transmettons ci-jointe. Elle formule, d'une même voix, des demandes précises que nous vous prions de bien vouloir examiner sans délai, portant notamment sur les sujets suivants :

- **La santé.** Il faut reconnaître l'urgence sanitaire et sociale, déployer un plan sanitaire territorial (capteurs, surveillance) et protéger en priorité les publics vulnérables et les travailleurs de la collecte.
- **Le statut et la valorisation des sargasses.** Il est urgent d'attribuer un statut juridique spécifique aux sargasses et de lever l'étau qui interdit le prélèvement en mer tout en requalifiant l'algue échouée en déchet toxique, ouvrir la voie d'un prélèvement en mer et d'une valorisation immédiate, dans une logique de ressources marines.
- **L'assurance et l'indemnisation.** Il est nécessaire de combler le défaut assurantiel en clarifiant et adaptant les garanties applicables aux dommages causés par les sargasses (habitations, véhicules, équipements, activités), et en étudiant l'application du régime des catastrophes naturelles ainsi qu'un dispositif d'indemnisation dédié.
- **Le financement et l'ingénierie.** Le déploiement d'un financement exceptionnel et pérenne couvrant le reste à charge des collectivités est une priorité, au même titre que l'adaptation de la commande publique à l'urgence, accompagné du déploiement d'une véritable ingénierie d'organisation.
- **La mobilisation au niveau international.** S'agissant d'un sujet qui affecte l'ensemble de la zone caribéenne, il faut porter le sujet au niveau de l'Union européenne (mécanisme dédié, priorité RUP au titre de l'article 349 du TFUE) et engager une mobilisation internationale (CARICOM, AEC, OECO, Nations unies), à la mesure d'un phénomène transatlantique.
- **La gouvernance et l'état de l'art.** Pour sortir d'une situation qui s'enlise inlassablement, la désignation d'un pilotage plus lisible au niveau de l'Etat doit être instaurée, en associant les élus à la définition des priorités du Plan Sargasses III, et faire produire un état de l'art complet et partagé, à l'échelle européenne et internationale.

Ces demandes ne sont pas nouvelles : elles sont documentées de longue date par les travaux d'inspection, les expertises sanitaires et scientifiques, les rapports parlementaires et, tout

récemment, par la synthèse des chambres régionales des comptes des Antilles-Guyane de juin 2025 ainsi que par l'évaluation du Plan Sargasses 2022-2025 réalisée par la mission IGEDD-IGA (rapport n° 25038, octobre 2025). L'écart persistant entre la réponse publique attendue et les moyens effectivement mobilisés nourrit aujourd'hui un risque sérieux de mise en cause de la responsabilité de l'État pour carence fautive.

En conséquence, nous sollicitons votre intervention afin qu'une réponse concrète, financée et interministérielle puisse être arrêtée au plus vite, d'ici la rentrée 2026, en tenant compte de l'échelle européenne et internationale du phénomène, notamment dans le cadre du Plan Sargasses III et du projet de loi de finances pour 2026. Nous souhaitons également qu'une délégation de nos deux réseaux puisse être reçue dans les meilleurs délais afin de contribuer à la construction de cette réponse.

À défaut d'une réponse à la hauteur de cet enjeu et dans cette échéance, nos réseaux, en lien avec les collectivités et les riverains concernés, mobiliseront l'ensemble des voies de droit appropriées, y compris contentieuses, sur le fondement de la carence fautive de l'État, au regard des auditions des parties prenantes et de l'état de l'art alors consolidé.

Les habitants des Antilles et de la Guyane ne sollicitent aucun traitement d'exception : ils demandent que l'égalité, l'un des principes trinitaires de notre République, s'exerce pleinement face à un risque connu, documenté, durable et appelé à se répéter. Nous formons le vœu que l'État puisse répondre à cette exigence avec la continuité, les moyens et la considération qu'elle appelle.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre très haute considération.

Pour l'ANEL et Interco' Outre-mer

Le Président d'Interco' Outre-mer

Eugène Larcher

Le Président de l'ANEL

Jean-Charles Orsucci